

COURRIER AUX RIVERAINS

Madame, Monsieur,

Le 36^{ème} Rallye PEA PAYS du GIER Département de la Loire, le 16^{ème} Rallye VHC et le 7^{ème} Rallye VHRS et le 2^{ème} VMRS passeront sur le territoire des communes de :
Génilac M65 Rue de la Cappe, Chagnon M65, Saint Romain en Jarez M6, Col de la Gachet M2, Valfleury, Cellieu Croix Blanche, Chavanne St Chamond.

L'usage privatif de la route interdisant la circulation nous est accordé par Arrêté Préfectoral de la Préfecture de la Loire.

Fermeture des routes :

Vendredi 3 avril 2026 de 19h40 à 24h00

Samedi 4 avril 2026 de 08h30 à 13h20 et de 14h20 à 19h30

Ces horaires ont été calculés sur un nombre de partants maximum de 200 véhicules.

Exceptionnellement, en accord avec la Préfecture de la Loire et de la Gendarmerie, les riverains souhaitant se déplacer, pourront le faire entre le passage des épreuves spéciales dans le sens de la course, accompagnés par un véhicule de l'organisation, en appelant le Directeur d'Epreuve du poste de sécurité du départ ou du poste intermédiaire de sécurité du col de la Gachet.

Pour un renseignement au : départ Génilac 06 08 43 07 11 et poste inter col de la Gachet 06 08 51 35 49

Les jours de reconnaissances s'effectueront sur routes ouvertes, dans le but de limiter les nuisances les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter, les jours de reconnaissances, le code de la route, la vitesse, le bruit, sous la surveillance de l'organisateur.

Le nombre de passage de reconnaissance est limité à 3 au maximum et s'effectueront les :

Samedi 28 mars, Dimanche 29 mars et le Jeudi 2 avril 2026 de 08h00 à 20h00.

Il vous appartiendra de prendre toutes dispositions, pour ne pas avoir à circuler pendant l'usage privatif de la route de l'épreuve et d'éviter toutes divagations d'animaux et ce afin de prévenir tout accident.

L'organisation s'engage à assurer une assistance médicale d'urgence en cas de besoin impératif.

La circulation sera rétablie par l'ordre du Directeur de Course après le passage de la voiture balai, dès son arrivée au point stop et en tout état de cause, dès que les circonstances de sécurité le permettront.

D'autre part, en cas de besoin, le numéro de téléphone de la permanence du Rallye Pays du Gier sera du :
20 mars au 2 avril 2026 tel : 06. 49.30.11.57

Vous renouvelant nos remerciements pour votre compréhension, nous vous souhaitons bonne réception de la présente.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations sportives.

Le Président ASA de la Loire
Gérard MAURIN